



## Nos Groupes d'amitié respectifs à l'Assemblée et au Sénat consolident et intensifient nos relations bilatérales

par S.E.M. Muhammad Abdul Ghaffar Abdulla  
Ambassadeur du Royaume de Bahreïn en France

**A**vant tout, je tiens à remercier les responsables du *Journal du Parlement* d'avoir ouvert les colonnes de sa rubrique "Nouvelles diplomatiques" au Royaume de Bahreïn... Je saisis cette agréable opportunité qui m'est donnée, pour souligner combien les liens qui unissent nos deux pays sont empreints d'amitié, de confiance et de respect mutuels. Nos relations ne datent pas d'hier, mais remontent à une époque lointaine, à la période de la Monarchie française, du temps du Roi Louis Philippe, plus précisément à 1842. Ce point d'histoire est retracé dans le livre de Xavier Billecoq, « *Un vaisseau Français à Bahreïn : une Première diplomatique* », qui avait accosté sur les rives de Bahreïn à cette période.

Dès le début des années 1971, nous avons instauré des relations et ouvert une représentation diplomatique en République française. Depuis, nos relations se sont développées dans un respect mutuel et ce, dans différents domaines. Notre coopération est caractérisée par une convergence de points de vue sur de nombreuses questions d'actualité internationale et régionale. Le Royaume de Bahreïn et la République française partagent les valeurs de tolérance, de diversité culturelle et du vivre-ensemble et mènent une lutte contre le terrorisme. Lesquelles valeurs ont été définies dans la Constitution du Royaume, en son article 22 qui garantit la liberté de conscience et de religion, ainsi que l'inviolabilité des lieux de culte, dans le respect des coutumes de notre pays.

Consacrées dans la Constitution, l'application sur le terrain de ces valeurs, s'est faite à travers les politiques gouvernementales, tant à l'échelle nationale qu'internationale, par de nombreuses actions. C'est ainsi que beaucoup d'initiatives se sont concrétisées. À titre non exhaustif, je citerai la "*Déclaration de Bahreïn*" de Sa Majesté le Roi Hamad Bin Isa Al Khalifa, en septembre 2017, à Los Angeles, en faveur du

pluralisme religieux, du rejet de la soumission de force à une religion et qui condamne tout acte de violence au nom de la religion. Je citerai également la création du "*Centre international du Roi Hamad*" pour le dialogue et la coexistence pacifique en mars 2018, ainsi que l'Institution d'une Chaire académique d'enseignement et de recherche du nom de Sa Majesté le Roi, inaugurée en novembre 2018, à l'Université la Sapienza de Rome, pour promouvoir une culture de paix et de coexistence harmonieuse entre différentes religions.

Il y a lieu de souligner que le Royaume a toujours été une terre d'accueil, pour les différentes communautés religieuses : chrétiennes, juives, bouddhistes et hindoues, qui cohabitent au sein de notre société. Pour revenir à nos relations bilatérales, dans de nombreux domaines, je soulignerai que la coopération interparlementaire que nous entretenons, les a consolidées. Les visites des Délégations parlementaires de nos deux pays respectifs ont, en effet, tissé des liens, dont je me réjouis. Au-delà de ces échanges de visites, je dirai que nos deux Groupes d'amitié respectifs, à l'Assemblée nationale et au Sénat, sont des acteurs principaux de la politique étrangère, à même d'intensifier et de consolider la coopération entre le Royaume de Bahreïn et la République française.

Ces visites sont, de part et d'autre, importantes. Pour nos parlementaires, elles constituent l'opportunité de s'enquérir de la longue expérience du Parlement français dans le domaine législatif. Pour leurs homologues, elles permettent de se rendre compte de visu, des réformes accomplies à Bahreïn, depuis l'accession au pouvoir de sa Majesté le Roi en 1999. En effet, sur le plan de ces réformes et pour plus d'ouverture démocratique, la Constitution amendée de 2002, a consacré le suffrage universel direct pour l'élection des Députés, la séparation des pouvoirs, le contrôle de l'exécutif par les Parlementaires et la prédominance de la

Chambre des Députés sur celle des Sénateurs, plus particulièrement, lors de l'examen des lois. Sans oublier les droits de la femme, institués par la Constitution, notamment et pour la première fois, celui d'être électrice et candidate aux Législatives et aux Municipales.

Le Royaume s'est aussi doté d'une Cour constitutionnelle, créée le 14 septembre 2002, d'une Commission des droits de l'Homme, en 2014 et bien d'autres organes encore pour asseoir notre démocratie. Certes, nous avons encore à faire, mais aujourd'hui, avec du recul, je ne peux qu'être fier de ce qui a été accompli en l'espace de deux décennies.

D'ailleurs, Sa Majesté le Roi a, dans son discours d'ouverture, lors de la première Session législative de la 5<sup>ème</sup> Législature, en décembre 2018, souligné que : "*le processus national de réformes allait se poursuivre avec le concours du peuple, dans la voie du progrès et de la stabilité*". J'ajouterai que les résultats du scrutin législatif, lors du dernier renouvellement des sièges de Députés a été couronné de succès pour la femme bahreïne. Ainsi, Madame Fouzia Abdullah Zeinal a été élue à la Présidence de l'Assemblée des Députés, face à deux concurrents.

Aux côtés des Institutions démocratiques, nous avons également entrepris une transformation de notre économie, par une diversification des revenus du pays et le développement d'une croissance hors hydrocarbures, grâce à une industrie de transformation, notamment de l'aluminium, de la raffinerie, du tourisme et des services financiers. Je citerai la vision de Bahreïn 2030, lancée en octobre 2008 par Sa Majesté le Roi, Hamad Bin Isa Al Khalifa.

Aux côtés de cette diversification, nous avons d'autres atouts pour mener à bien cette vision économique, dont la jeunesse se situe au cœur des priorités de ce programme : un environnement favorable aux investissements, l'existence d'infrastructures modernes, des sociétés étrangères

pouvant détenir un capital à 100%, une bonne régulation de la Banque centrale et une main d'œuvre bien formée aux technologies de l'information et de la communication.

S'ajoute à cela, la position stratégique du pays, ouvert sur les 3 continents : l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Il est également une fenêtre d'accès au plus grand marché des pays du CCG, par sa proximité géographique avec le Royaume d'Arabie Saoudite.

En parallèle à ces défis que nous relevons quotidiennement, tant sur les plans politique, économique que social, nous faisons face, dans notre région du monde, à d'autres défis d'ordre sécuritaires. Je suis également convaincu que sans la stabilité, il ne peut y avoir de progrès, de justice sociale et de prospérité pour le peuple bahreïni. Ce qui demande plus d'efforts au quotidien, car nous menons de front ces progrès et la lutte contre le terrorisme, la radicalisation et les discours haineux, tout cela, dans le cadre de nos lois.

Avant de conclure, je dirai à nos Groupes d'amitié respectifs à l'Assemblée et au Sénat qu'ils sont des acteurs essentiels, qui sauront donner une impulsion à nos relations bilatérales et impulser également notre diplomatie, qui ne peut se résumer aux seules relations entre nos deux Ministères des Affaires étrangères. Ce sont de pareils acteurs politiques, économiques et culturels qui hisseront notre coopération.

Notre diplomatie, sous la conduite de Shaikh Khalid Bin Ahmed Al Khalifa, Ministre des Affaires étrangères, est une diplomatie d'ouverture, de dialogue et de concertation sur des enjeux internationaux et régionaux aussi divers qu'ils soient; qu'il s'agisse de paix, de sécurité, de stabilité ou de défense du climat. C'est pourquoi, nos priorités, dans nos relations internationales sont, entre-autres, la défense de nos valeurs d'ouverture et de dialogue, dans le respect, bien entendu, de notre souveraineté nationale.

